



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième séance (extraordinaire),
tenue le 8 juin 2021
par vidéoconférence

Membres présents :

Dr Mauril Gaudreault
Dr Jean-Pierre Boucher
Dre Amélie Coutu
M. Jean-Pierre Dubeau
Dr Pierre Guérette
M. Daniel Hébert
Dr Martin Laliberté
Dre Christine Larocque

Mme Valérie Lévesque
Dre Francine Mathieu-Millaire
Dr Alain Naud
Dr Simon Patry
Dre Véronique Phan Cong
Mme Nathalie Pierre-Antoine
Dre Nathalie Saad
Dre Chantal Vallée

Secrétaire d'assemblée :

Dre Isabelle Tardif

Personnes ressources :

Me Linda Bélanger
Dr André Luyet
Mme Olga Rédikoultséva

La séance du Conseil d'administration débute à 7 h 30.

1. Ouverture de la séance et appel nominal

Le président procède à l'appel nominal.

Le docteur Alain Naud déclare qu'il se trouve en conflit d'intérêts relativement au sujet *Recommandations du Collège à la suite des consultations sur les examens de certification et de la licence du Conseil médical du Canada*. Il ne participera donc pas aux discussions ni à la prise de décision sur ce sujet.

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance du projet d'ordre du jour de la séance,

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par madame Valérie Lévesque,

CDA-21-42

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 8 juin 2021 faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

3. Suivi du dossier de l'aide médicale à mourir

Les docteurs Mauril Gaudreault et André Luyet informent les membres des derniers développements dans le dossier de l'aide médicale à mourir et des retombées des interventions du Collège faites auprès des décideurs politiques dans ce dossier.

En ce qui a trait aux prochaines actions, planifiées par le groupe de réflexion sur l'aide médicale à mourir, il est prévu d'effectuer une consultation auprès de tous les membres de l'ordre afin de recueillir leurs avis, commentaires et témoignages en regard des différents enjeux soulevés jusqu'à présent dans le dossier de l'aide médicale à mourir, de tenir des entrevues avec des partenaires et des parties prenantes, et ensuite de présenter le rapport du groupe de réflexion lors de la séance du Conseil d'administration de décembre 2021.

4. Recommandations du Collège des médecins du Québec à la suite des consultations sur les examens de certification et de la licence du Conseil médical du Canada

ATTENDU QUE plusieurs facteurs, dont le contexte de la pandémie et les défis liés à l'administration des différents examens pendant une crise sanitaire, ont amené diverses organisations à remettre en question la pertinence des examens finaux;

ATTENDU QUE le Conseil médical du Canada (CMC) qui délivre la licence du Conseil médical du Canada a mandaté le comité *Assessment Innovation Taskforce* (AITF) afin de lui faire des recommandations sur l'ensemble des évaluations administrées par le CMC dans le but d'améliorer tous les volets de l'évaluation;

ATTENDU QUE le Collège des médecins du Québec (CMQ) a décidé de lancer un processus de consultation auprès de l'ensemble des parties prenantes en éducation médicale au Québec pour les raisons suivantes :

- Comprendre l'état de la situation au sujet des examens actuellement exigés et des autres modalités d'évaluation de manière à guider le positionnement qu'adoptera le CMQ au sein du comité AITF;
- Comprendre la position des différentes parties prenantes en éducation médicale ainsi que celle des apprenants au sujet des examens actuellement exigés et des autres modalités d'évaluation;
- Comprendre les enjeux à long terme d'une modification des modalités de l'évaluation sur les capacités du CMQ à jouer adéquatement son rôle d'évaluation des compétences des diplômés canadiens et internationaux, et anticiper les impacts potentiels sur les engagements du CMQ avec ses différents partenaires canadiens comme les ordres des médecins et chirurgiens des autres provinces.

ATTENDU QUE les faits saillants suivants se dégagent du rapport « Consultations sur les processus d'évaluation des compétences requises pour l'admission des futurs médecins à l'exercice de la profession »:

- Il existe un fort consensus, au sein des différentes parties prenantes en éducation médicale au Québec, que l'examen d'aptitude du CMC (EACMC) partie I à la fin de la formation du premier cycle est important pour évaluer les compétences attendues des étudiants en médecine en fin de formation;
- L'EACMC partie II n'a pas évolué dans son calendrier (« timing ») au fil du temps, et certaines parties prenantes estiment que ce n'est pas un outil adéquat pour mesurer de façon fiable les aptitudes en communication et le professionnalisme d'un candidat;
- Malgré des améliorations significatives dans les méthodes d'évaluation des apprenants au cours de la formation médicale de premier cycle et au niveau des études médicales postdoctorales, les facultés de médecine ne sont pas encore en mesure de déployer de façon uniforme et optimale l'évaluation des apprenants, d'où l'intérêt du maintien de méthodes plus traditionnelles d'évaluation, au moins pendant une période de transition s'étalant sur quelques années;
- L'utilisation d'outils dont la valeur docimologique est reconnue est particulièrement importante pour assurer une évaluation adéquate et équitable des diplômés internationaux en médecine (DIM);

- Il est important d'établir des normes nationales pour standardiser les évaluations en milieu de travail des médecins, lesquelles peuvent fournir des données longitudinales authentiques sur les compétences des apprenants.

Il est proposé par le docteur Martin Laliberté, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-21-43

de prendre la position suivante concernant les examens du Conseil médical du Canada (CMC) :

- 1) **demander la suspension de l'examen d'aptitude du CMC (EACMC) partie II;**
- 2) **orienter les travaux du comité *Assessment Innovation Taskforce* (AITF) du CMC pour la mise en place d'outils robustes et scientifiques ayant la capacité d'évaluer la communication et le professionnalisme dans le contexte d'une évaluation clinique généraliste, par la publication régulière des données et la présentation de rapports compréhensibles par le CMC à ses partenaires, dont fait partie le Collège des médecins du Québec.**

Adopté à l'unanimité.

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 8 h 20.



Mauril Gaudreault, M.D.
Président



Isabelle Tardif, M.D.
Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION – 8 JUIN 2021
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR

	Objet	Responsable	Horaire cumulé
1. Ouverture de la réunion et appel nominal		Président	7 h 30
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts	Adoption	Président	7 h 35
3. Suivi du dossier de l'aide médicale à mourir	Orientation	Président et DG	8 h
4. Recommandations du Collège à la suite des consultations sur les examens de certification et de la licence du Conseil médical du Canada	Décision	Président, DG et DGA-Secrétaire	8 h 30